

Québec, le 27 octobre 2020

Monsieur Simon Jolin-Barette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 17 septembre 2020, le député de Sainte-Rose, M. Christopher Skeete, déposait deux pétitions à l'Assemblée nationale (1741-20200917 et 1743-20200917) concernant une demande de modification à la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux (Loi). La pétition propose de modifier la Loi afin d'obliger les commerces de détail, à l'exception des commerces essentiels, à fermer leurs portes les dimanches.

Depuis 1992, la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux permet aux commerces d'ouvrir leurs portes au public les dimanches. L'ouverture des commerces le dimanche bénéficie d'un très large consensus à la fois de la part des détaillants québécois, mais aussi des consommateurs. De plus, en Amérique du Nord aucune juridiction n'impose la fermeture des commerces les dimanches.

Pour toutes ces raisons, il n'est pas prévu de donner suite à la demande.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
Pierre Fitzgibbon